

Conservatoire national supérieur d'art dramatique

Conseil d'administration
Le 26 novembre 2018

Étaient présents sous la présidence d'Hortense ARCHAMBAULT, *présidente du Conseil d'administration*

Sophie ZELLER, *déléguée au théâtre de la direction générale de la création artistique*
Florence TOUCHANT, *adjointe au sous-directeur de l'emploi de l'enseignement supérieur et de la recherche à la direction générale de la création artistique*
Isabelle MOTTIN, *chargée de tutelle des établissements d'enseignement supérieur théâtre et marionnette à la direction générale de la création artistique, représentant Sylviane TARSOT-GILLERY, directrice générale de la création artistique*
Laurent HEYNEMANN, *personnalité qualifiée, cinéaste*
Caroline MARCADÉ, *représentante des enseignants du CNSAD*
Valérie MANTOUX, *représentante des personnels administratifs du CNSAD*
Jean-Yves CHRETIEN, *suppléant de la représentante des personnels techniques du CNSAD*

Membres consultatifs

Claire LASNE DARCUEIL, *directrice du CNSAD*
Viviane BESTARD, *agente comptable du CNSAD*
Agnès RAFFEJEAUD, *adjointe du contrôleur général économique et financier des établissements publics du ministère chargé de la culture*

Assistaient à la réunion

Patrick LARDY, *délégué adjoint au théâtre à la direction générale de la création artistique*
Grégory GABRIEL, *directeur des études du CNSAD*
Aline JONES-GORLIN, *chargée de la communication et des relations avec les professionnels du CNSAD*
Claire DELCROIX, *secrétaire générale du CNSAD*
Alice ARNAL-DURAND, *contrôleuse de gestion du CNSAD*
Nicolas FLEURY, *chargé de l'accompagnement des projets artistiques personnels des élèves du CNSAD*
Vincent DÉTRAZ, *directeur technique CNSAD*

Absents excusés :

Isabelle CATTO, *personnalité qualifiée, donnant pouvoir à Laurent HEYNEMANN*
Bakary SANGARE, *personnalité qualifiée*
Christelle ANDRÉ, *représentante des personnels techniques du CNSAD, représentée par son suppléant Jean-Yves CHRETIEN*
Lisa TOROMANIAN, *représentante des élèves et Clémentine AUSSOURD, sa suppléante*
Cécile FEUILLET, *représentante des élèves du CNSAD et Jordan Rezgui, son suppléant*
Cécile Facon, *suppléante de Jean-Loup RIVIÈRE, représentant des enseignants du CNSAD*
Monique SCHWARTZ-AUTISSIER, *contrôleuse générale économique et financier, chargée de mission auprès du contrôleur budgétaire et comptable du ministère de la culture, représentée par Agnès RAFFEJEAUD.*

La séance est ouverte à 10 heures 45.

Hortense ARCHAMBAULT ouvre la séance en annonçant le décès de Jean-Loup RIVIÈRE, membre du conseil d'administration, disparu brutalement samedi. Tous ont pu l'apprécier pour cette belle personne qu'il était.

Claire LASNE DARCUEIL, dont il était l'ami, n'étant pas sûre d'arriver à parler de lui dès ce lundi matin, a écrit un texte qu'elle a demandé à Hortense ARCHAMBAULT de lire afin d'évoquer son amour inconditionnel de cette école. Ce texte et d'autres témoignages seront disponibles sur le site internet du Conservatoire.

« Jean-Loup Rivière vient de nous quitter brutalement ce samedi 24 novembre. Il était un auteur, un professeur, un chercheur et un ami irremplaçable.

Né à Caen en 1948, formé en philosophie à l'Université de Caen puis à l'École pratique des hautes études où il a pour directeur de thèse Roland Barthes, il devient producteur de « L'Atelier de création radiophonique » à France Culture, puis chargé d'études au Centre Pompidou, critique dramatique au journal « Libération », puis secrétaire général et conseiller littéraire et artistique à la Comédie Française.

Il crée de nombreuses revues et collections.

Il enseigne à partir de 1995 à l'Université Paris III, puis à l'École normale supérieure de Lyon et au Conservatoire national supérieur d'art dramatique où il devient en 2016 chargé de la recherche. Il y crée des ateliers d'écriture, ainsi que les « Labos Conservatoire », qui réunissent doctorants et élèves metteurs en scène. Il est directeur avec Emmanuel Mahé du programme SACRe au sein de l'Université PSL – Paris Sciences & Lettres. Il s'investit pleinement dans la construction de cette Université dans laquelle il croit, et qui correspond à sa vision en même temps spécifique et transversale de la circulation des idées.

Il publie de nombreux ouvrages, parmi lesquels « Conversations sur la formation de l'acteur » (avec Jacques Lassalle, éditions Actes Sud-Conservatoire national supérieur d'art dramatique) et « le Monde en détails » (le Seuil), qui témoignent de son indéfectible amour pour le théâtre et la transmission.

Je lui dois tant comme directrice du Conservatoire que je ne saurais en faire la liste. Je tenterai donc, puisqu'écrire est la meilleure manière d'être fidèle à son amitié, d'évoquer ce qui nous a constamment liés : réfléchir en riant, être sérieux en ne l'étant jamais. J'ai toujours eu le sentiment, et ceci jusqu'aux derniers temps, – où que nous soyons – et quelle que soit la gravité du sujet abordé, d'être avec lui à une terrasse de café en Italie. Je m'excuse donc par avance, au regard de ma fonction, de l'évoquer de manière non conventionnelle. C'est la marque de mon respect et de ma fidélité à son sens de l'humour et de la grâce.

Je lui dois ces temps arrêtés et joyeux de conversation libre, où nous nous interrogeons sur la justesse de ce que je tentais de mettre en place pour cette école, avec tous ceux qui y travaillent.

Partager ses doutes sans risque d'être jugée est un privilège rare dans nos vies. C'est le signe qu'une intelligence aiguë et fine vous écoute, vous accompagne. Son sens de l'analyse et son infinie culture étaient mis au service de l'avenir, des jeunes gens, sans place pour l'égo et les intérêts personnels.

Lorsque Jean-Loup s'est mis à écrire sur les séries télévisées (« Oz : drogue, amour et utopie », Presses Universitaires de France) avec la même passion qu'il mettait à parler d'Antoine Vitez ou de Roland Barthes, il a rendu public ce qui le caractérisait en privé : une curiosité sans barrière, sans grille prédéfinie, sans lecture à priori, et un sens de l'humour hors pair.

La dernière fois que j'ai vu Jean-Loup, la situation prêtait bien peu à plaisanter, et c'est pourtant ce que nous avons fait.

Il nous restait tellement à partager, et il avait encore tellement à donner. Il était inquiet de ne pouvoir accompagner les élèves qu'il avait encouragé à écrire, à prendre la plume. « Si je m'en sors ce sera grâce à « ceux-là qui y croient » », m'a-t-il écrit juste avant cette visite, et « ceux-là qui y croient », de tous âges, sont bien tristes ce matin de ne pas avoir eu le pouvoir d'arrêter la mécanique de la maladie, de poser une digue entre lui et le danger, pour profiter encore de celui qui par son écoute les rendait plus intelligents.

J'ai commencé à converser avec Jean-Loup il y a douze ans, et notre première rencontre était autour d'un micro, dans l'émission radiophonique d'un autre ami cher, Arnaud Laporte. Arnaud fut alors témoin d'une passe d'armes en règle, au fleuret, non pas sur le théâtre, mais sur le football. Zinedine Zidane venait en effet, la veille au soir, de terrasser un italien agressif et de faire voler en éclats les espoirs français de Coupe du monde. Avec l'absence de nuances qui me caractérise parfois, je me suis jetée sur le micro pour dire mon soulagement, au regard de l'histoire de l'immigration dans le football, à voir une figure aussi symbolique se rebeller violemment devant des millions de spectateurs, et répondre à l'insulte sans se soucier du prix à payer. Zidane était mon héros. Jean-Loup m'écoutait, gentiment navré, et a fini par me demander à l'antenne si j'allais me lancer dans une apologie de la violence. Je lui ai répondu que peut-être, oui, je pouvais trouver nécessaire une certaine forme de violence, lorsqu'il s'agissait de s'opposer à une autre, plus policée et institutionnalisée, qui fermait les yeux sur le racisme. Nous étions irréconciliables, car Jean-Loup avait la violence en horreur. C'était pour lui le comble de la misère intellectuelle, une défaite absolue de l'être humain. Il était donc désemparé par ce qu'il considérait comme ma bêtise et ma mauvaise foi. Mais lui qui avait le sens de la nuance, estimait que cette mauvaise foi qu'il réprouvait pouvait malgré tout être utile au Monde. Nous sommes donc partis au café après nous être copieusement opposés en public, débattre amicalement de la nécessité et des limites du courage physique dans les luttes politiques et intellectuelles. Nous sommes réellement devenus amis quelques années plus tard, lorsque j'ai découvert son incroyable collection de films. Son amour et mon amour pour le cinéma se sont joyeusement unis, et notre affection est encore montée d'un cran lorsque je lui ai raconté que l'une de mes grandes joies était de tendre un drap dans mon jardin, d'inviter mes voisins, de projeter un film en plein air, et de fumer. Selon lui, quelqu'un qui partageait Rossellini dans son jardin en fumant ne pouvait pas être foncièrement mauvais. C'était la méthode Jean-Loup : alors que son immense culture aurait pu lui faire jeter un regard en surplomb sur les autodidactes, il valorisait au contraire chez chacun tous les détails qui pouvaient les rendre meilleurs à leurs propres yeux.

C'est cela sans doute qui nous liait le plus profondément, et faisait de son action au Conservatoire une priorité de sa vie.

On peut en effet écrire sans fin sur l'importance de la culture dans nos vies, son pouvoir d'émancipation, et sa capacité à traverser les luttes de classe. Mais tout est au bout du compte affaire de regard.

Nous faisons ensemble ce constat : chacun naît et vit dans sa grille de lecture, enfermé dans les préjugés de son milieu, quel qu'il soit.

C'est l'affaire (affaire passionnante) de toute une vie de s'en échapper, de se promener librement d'une vision du monde à l'autre, de conquérir une compréhension et une tolérance intimes des réalités qui lui sont, au départ, étrangères. Ils sont bien peu nombreux, ceux qui sont capables de passer d'un monde à l'autre sans les opposer. Jean-Loup en était : de ceux qui sont aussi à l'aise dans un café de Barbès Rochechouart que dans le bureau du Président de la République, dans un quartier pauvre d'Amérique du Sud ou dans un musée de Florence.

Jean-Loup était de ces anges en imperméable des « Ailes du Désir » qui veillent sur nous, luttant contre notre faculté à détester l'autre par paresse.

Nous perdons un camarade unique dans cette aspiration au bonheur d'agir pour la liberté de la pensée, pour la libre circulation des idées et des forces de l'imagination, au-delà des

terribles et invisibles frontières qui séparent inutilement les êtres humains. Mon chagrin est grand pour l'école, pour nous tous, pour Nathalie Léger, sa femme, pour Judith et Constance, ses filles, pour Augustin, son fils, pour tous les siens, pour ses amis, pour ceux de nos doctorants et élèves comédiens, metteurs en scène, qui ont été le plus proches de lui, pour tous ses collègues du Conservatoire et de l'Université PSL, pour tout le bureau du doctorat SACRe.

Toutefois, Jean-Loup s'est trop souvent réjoui de ce qu'il appelait ma combativité et ma capacité à la naïveté pour ne pas faire l'effort de les mettre en route. Il y a en effet deux manières de réagir, lorsque l'on constate, année après année, la nature singulière des dégâts produits par l'épidémie de cancer autour de soi : Celle de l'humour juif, et d'une blague excellemment racontée par un autre ange en imperméable, André Markowicz, qui consiste à se demander si on ne porte pas soi-même un peu la poisse.

Ou celle de la « déclaration de guerre » joyeuse, une fois constaté que la maladie attaque hardiment certains de ceux qui font le choix d'un rapport au monde tendre, délicat et complexe, et épargne régulièrement ceux qui, rayonnant de santé, et souvent à la tête des plus vastes états de la planète, nous imposent leur lecture binaire, simpliste, brutale et autoritaire. Il conviendrait d'agir en faveur de l'espèce menacée des femmes et des hommes enclins à la délicatesse et à un égard respectueux envers tous les humains.

C'est dans cet esprit, en forme d'hommage actif, avec ce que cette démarche a d'enfantin mais de possiblement puissant, que le Conservatoire proposera avant juin prochain, lors de l'un des « Labos Conservatoire » que Jean Loup a créés et qui continueront de vivre, de travailler à cette question : « Pourquoi et Comment le Théâtre et le Cinéma peuvent-ils scientifiquement faire reculer le Cancer ? ». »

Hortense ARCHAMBAULT demande qu'il soit fait part à la famille et à ses proches de la tristesse du conseil d'administration et de l'ensemble de l'Ecole.

Hortense ARCHAMBAULT ouvre la séance du conseil d'administration, le quorum étant atteint. Elle accueille Sophie Zeller, déléguée au théâtre de la DGCA et Patrick LARDY, son adjoint, et rappelle la récente nomination de Sylviane TARSOT-GILLERY, à la tête de la direction générale de la création artistique. Elle prie également d'excuser l'absence d'Isabelle CATTO, personnalité qualifiée, qui a remis son pouvoir à Laurent HEYNEMANN, ainsi que celles des représentants des élèves.

Sophie Zeller indique que Patrick LARDY était précédemment conseiller théâtre dans les Hauts-de-France, conseiller théâtre en Nouvelle Aquitaine, et précédemment encore, il a exercé ses fonctions au CDN de Besançon et au Théâtre national de Strasbourg.

Claire LASNE DARCUEIL souhaite ajouter une question diverse à l'ordre du jour de la séance.

1. Approbation du PV du CA du 3 juillet 2018

Suite à la remarque de **Jean-Yves CHRETIEN** sur l'absence de la mention de sa participation à la séance du 3 juillet 2018, **Hortense ARCHAMBAULT** demande la modification du compte-rendu afin de le soumettre au vote.

A la question posée par **Valérie MANTOUX** concernant le calendrier prévisionnel pour la rédaction du règlement intérieur des enseignants, **Hortense ARCHAMBAULT** propose de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain CA.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications apportées en séance.

2. Point d'information sur la procédure d'accréditation 2019

Hortense ARCHAMBAULT propose à Grégory Gabriel de présenter la note très claire sur la nouvelle procédure d'accréditation, qui a été jointe au dossier.

Grégory GABRIEL rappelle que le ministère de la Culture a créé, en 2008, le diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC) et a habilité à l'époque un certain nombre d'établissements à le délivrer. Le Conservatoire a donc mis en place une demande d'habilitation une première fois en 2009 pour une période de quatre ans, prorogée entre 2013 et 2015. L'habilitation a été une nouvelle fois obtenue en 2015.

Une nouvelle procédure, désormais appelée procédure « d'accréditation », a été prescrite par la loi LCAP (loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine), en conformité avec les principes de la loi Fioraso, loi relative à l'Enseignement supérieur et à la Recherche de 2013.

La procédure d'accréditation remplace l'ancienne procédure d'habilitation.

Grégory GABRIEL met en avant les points saillants de cette nouvelle procédure. La procédure d'accréditation concerne un établissement pour l'ensemble de son offre de formation, alors que l'habilitation ne concernait qu'un diplôme. Pour un établissement qui délivrait plusieurs diplômes, il était nécessaire de demander une habilitation pour chacun de ces diplômes, avec l'accréditation, une seule demande pour l'ensemble de l'offre de formation de l'établissement suffit.

Pour le CNSAD, seul le diplôme national supérieur professionnel de comédien est concerné par l'accréditation pour l'instant. A terme, la formation « Jouer et mettre en scène » pourrait être évaluée au grade de Master, et donc rentrer dans cette procédure d'accréditation. Le diplôme d'artiste intervenant en milieu scolaire, qui est un diplôme de quatrième année, reste quant à lui un diplôme d'établissement et le doctorat SACRe, qui est délivré par la ComUE PSL, relève de l'accréditation de PSL, et non de celle du Conservatoire.

Claire LASNE DARCUEIL précise que pour la formation « Jouer et mettre en scène », le Conservatoire s'oriente vers une demande d'accréditation au grade de master via l'Université PSL.

Grégory GABRIEL estime ensuite qu'avec le nouveau dispositif d'accréditation, il est question que le DNSPC puisse être évalué comme valant grade de licence.

Florence TOUCHANT intervient pour préciser qu'il s'agit de deux sujets différents. Du système d'accréditation ne découlera pas forcément la recherche du grade. Il sera possible d'aller chercher le grade, mais ce n'est pas lié avec la procédure d'accréditation.

Elle poursuit en indiquant que même si les autres diplômes ne sont pas évalués en tant que tels - le Conservatoire sera accrédité uniquement pour délivrer le DNSPC - l'accréditation regardera l'ensemble des formations qu'il peut proposer.

Florence TOUCHANT et **Grégory GABRIEL** échangent sur la lourdeur de la procédure.

Claire LASNE DARCUEIL précise que la lourdeur de l'exercice vient du décalage de calendrier entre l'accréditation et l'élaboration du contrat performance, les deux exercices étant similaires.

Florence TOUCHANT reconnaît que la contrainte est de faire entrer les établissements dans le système de vagues de l'Enseignement supérieur (vagues A, B, C, D et E) réparties sur le plan géographique.

Florence TOUCHANT et **Grégory GABRIEL** s'accordent pour dire que la procédure actuelle est d'une lourdeur équivalente à la précédente.

Florence TOUCHANT insiste que le fait que, dans la mesure où, le ministère et les établissements d'enseignement supérieur se sont inscrits délibérément tous ensemble dans ce nouveau système de Licence, Master, Doctorat, il importe d'aller jusqu'au bout de

cette structuration de l'enseignement. La loi Fioraso de 2013 instituait ce système d'accréditation et la loi LCAP l'a confirmé. Cette procédure s'impose désormais à l'ensemble des établissements du ministère de la Culture et de l'enseignement supérieur.

Claire LASNE DARCUEIL indique que l'enjeu est maintenant d'évaluer l'impact sur le fond à l'issue de la procédure.

Grégory GABRIEL précise le calendrier. Le Conservatoire appartient à la « vague D », la vague 2019, et vient de démarrer la procédure avec le rendu d'un rapport d'auto-évaluation en octobre. Ce rapport a été transmis à trois experts, qui sont aujourd'hui en dialogue avec plusieurs personnes du Conservatoire : élèves, professeurs, représentants du Conseil d'administration et du Conseil des études, doctorants et anciens élèves de « Jouer et mettre en scène ». A l'issue de ces rendez-vous, un rapport sera adressé au Conservatoire.

A partir de mars débutera la période dite « contradictoire » de dialogue entre la direction de l'établissement et le groupe d'experts pour finaliser le dossier constitué du rapport d'auto-évaluation et du contrat pluriannuel d'établissement. Etant donné que le Conservatoire dispose d'un contrat de performance en cours d'invalidité, ce deuxième document sera un point d'étape de réalisation du contrat de performance. Le Conservatoire rendra au ministère ce dossier début avril.

Ensuite, une nouvelle période de dialogue entre l'école et la DGCA aura lieu, avant le dépôt en juin du dossier d'accréditation devant le CNESERAC (Conseil national supérieur de l'enseignement et de la recherche pour l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturelles), qui est une nouvelle instance créée par la loi LCAP.

Florence TOUCHANT précise que le CNESERAC n'est pas une émanation du CNESER (Conseil national supérieur de l'enseignement et de la recherche pour l'enseignement supérieur) mais un copier-coller pour le ministère de la Culture, même s'il n'est pas tout à fait identique.

Grégory GABRIEL explique que le CNESERAC sera chargé, entre autres, d'examiner les demandes d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur culture. Pour rappel, la note jointe au dossier du CA précise la composition du CNESERAC : 68 membres (35 nommés et 33 élus). Le CNSAD compte parmi les membres nommés.

Florence TOUCHANT précise que la DGCA est présente mais ne dispose pas de voix.

Grégory GABRIEL explique que le nombre de membres élus est proportionnel au nombre d'élèves dans les écoles, ce qui explique que les écoles théâtre ne sont pas très largement représentées par rapport aux écoles d'architecture par exemple. Parmi les points regardés par le CNESERAC figurent l'architecture des formations, la stratégie de formation, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de formation. Il regarde aussi comment les politiques publiques sont mises en œuvre, notamment en matière de création.

Claire LASNE DARCUEIL précise que les représentations syndicales y sont importantes et très actives dans le débat.

Grégory GABRIEL poursuit en indiquant que la commission CNESERAC est une transposition de l'ancienne commission d'habitation, avec un nombre un peu plus important de membres.

Hortense ARCHAMBAULT s'interroge sur les conséquences pour le Conservatoire de la mise en place de cette nouvelle commission.

Florence TOUCHANT estime qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter pour le Conservatoire.

Florence TOUCHANT précise à la demande de Laurent HEYNEMANN que toutes les écoles relevant du ministère sont concernées par cette nouvelle procédure, ainsi que toutes celles relevant du champ du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour le

ministère de la Culture, l'ensemble des 100 établissements d'enseignement supérieur du ministère sont entrés dans cette procédure d'accréditation.

Claire LASNE DARCUEIL insiste sur le fait que le Conservatoire met en œuvre cette procédure avec sérieux. La difficulté réside dans le décalage de calendrier alors que le travail d'analyse et de prise de recul venait d'être réalisé pour le contrat de performance.

Grégory GABRIEL présente les trois membres du groupe d'experts : une inspectrice de la création artistique, Stéphanie Chaillou, une inspectrice de l'enseignement supérieur, Véronique Perruchon, et une comédienne, Hélène Alexandridis. Elles sont présentes au Conservatoire aujourd'hui et demain.

Hortense ARCHAMBAULT remercie Grégory GABRIEL pour sa présentation et le débat qui en a suivi.

3. Augmentation des droits d'inscription aux écoles supérieures et aux universités pour les étudiants étrangers

Valérie MANTOUX souhaite profiter que le sujet de l'enseignement supérieur soit évoqué pour lire un texte rédigé par certains représentants du personnel et approuvé par les représentants des élèves.

A l'invitation d'Hortense ARCHAMBAULT, elle en fait la lecture :

« Nous tenons à signaler l'impact négatif que risque d'engendrer l'augmentation des droits d'inscription aux écoles supérieures et aux universités pour les étudiants étrangers non ressortissants de l'espace économique européen et de la Suisse.

En effet, avec cette hausse conséquente qui ne concerne que les étudiants étrangers, 2 770 euros pour la licence, 3 770 euros pour les Masters et doctorats, la baisse des inscriptions pourrait atteindre 40 % selon la Cour des comptes, concernant en majorité des étudiants africains.

Cette hausse des frais d'inscription n'aura aucun impact économique tangible, puisque le nombre d'inscrits diminuera. En revanche, cela entraînera une diminution des étudiants étrangers, et par la même, la disparition d'une élite de dirigeants politiques, économiques, culturels francophiles, qui jusque-là favorisait les échanges dans tous ces domaines.

Ainsi, nous trouvons cette mesure particulièrement injuste, puisqu'elle impacte les plus pauvres ».

Florence TOUCHANT répond que le sujet de l'augmentation des droits d'inscription est un débat récurrent. Tous y ont réfléchi et tous étaient plus ou moins réservés.

Si cela se mettait en place, il faudrait que les fruits de cette mesure puissent aider les étudiants étrangers en situation difficile. L'idée serait d'attribuer des bourses de façon plus systématique à des étudiants étrangers et d'aider les étudiants de l'enseignement supérieur de la création artistique à pouvoir exercer des mobilités, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il existe des étudiants dans des situations difficiles, notamment des étudiants africains, mais il y a, dans des établissements d'enseignement supérieur et en particulier du côté musique et danse, beaucoup d'étudiants asiatiques issus de familles favorisées. En augmentant les droits d'inscription pour des étudiants de ce type, les recettes pourraient être réutilisées pour les étudiants en difficulté.

Florence TOUCHANT précise que la décision ne relève pas de la DGCA. La Cour des comptes s'intéresse à ce sujet également. C'est un sujet qui revient assez périodiquement

depuis plusieurs années, puisqu'il y a des directeurs d'institutions qui portent eux-mêmes cette demande, même si ce n'est pas le cas ici au CNSAD.

Claire LASNE DARCUEIL juge inutile d'exprimer son opinion pour le Conservatoire, tant sa position est aisée à deviner. Elle demande à la DGCA si l'augmentation des droits ne concerne que la licence.

Dans ce cas, un élève qui ne serait pas ressortissant de l'union Européenne et entrerait via le concours d'entrée au Conservatoire, en ayant déjà une licence, un master ou un doctorat, ou un élève qui ne souhaiterait pas s'inscrire en licence en parallèle du DNSPC, ne serait pas concerné par l'application d'augmentation des frais à 2 700 euros, montant envisagé pour la licence.

Hortense ARCHAMBAULT demande des précisions concernant l'application de cette mesure et estime que ce sujet mérite d'être traité en point spécifique.

Florence TOUCHANT indique que dans l'exemple cité précédemment, l'élève aurait à payer des droits d'inscription. Elle rappelle qu'actuellement, un arrêté fixe les droits d'inscription pour l'enseignement supérieur et tous les établissements de son champ. Le ministère de la Culture ensuite prend un arrêté qui s'aligne sur le texte de l'enseignement supérieur.

Pour l'instant, du côté ministère de la Culture, rien n'a été décidé. Si le ministère de la Culture met cela en place, ce qui est quand même la tendance, alors, cela s'appliquera à l'ensemble des droits d'inscription des établissements du ministère de la Culture. Cela ne concernera pas uniquement les diplômes valant grade, mais l'ensemble des droits d'inscription des établissements. Valérie MANTOUX a raison de s'inquiéter, même si pour l'instant, rien n'est encore mis en place pour le ministère de la Culture.

Claire LASNE DARCUEIL indique que cette mesure concerne environ 100 000 étudiants en France et il y a 14 000 bourses d'exonération prévues par le gouvernement. Ces 14 000 bourses d'exonération ont été immédiatement fléchées vers les pays en voie de développement. Claire LASNE DARCUEIL pose deux questions au ministère de la Culture.

S'il accepte d'appliquer cette injonction du Premier Ministre, de quelle manière se battra-t-il pour obtenir un quota de bourse suffisant pour ses établissements d'enseignement culture ? Sur les 14 000 bourses possibles, étant donné le nombre d'étudiants par établissement dans le spectacle vivant, la répartition va-t-elle se faire à nouveau au prorata du nombre d'élèves ?

Ensuite, quelle sera la procédure pour les commissions d'exonération, sachant qu'il existe des jeunes élèves suisses ou chinois et pauvres, et que très clairement, les bourses d'exonération ont été annoncées comme uniquement fléchées sur les pays africains. Chaque établissement aura-t-il la liberté, comme cela existe dans l'établissement pour les aides sociales, d'examiner au cas par cas et de manière précise, chaque dossier pour obtenir une exonération ?

Florence TOUCHANT répond ne pas être en mesure de répondre à ces deux questions, dont la négociation relève du secrétariat général du ministère de la Culture. Elle estime qu'il est important de faire remonter les questions des établissements. C'est pour cela qu'elle remercie Valérie MANTOUX pour son intervention. Florence Touchant recense actuellement la position des différentes écoles d'enseignement supérieur d'art.

Claire LASNE DARCUEIL redit que si le ministère de la Culture doit mener une réflexion sur le fait d'appliquer ou pas cette mesure, la question des bourses et de l'accès à ces bourses pour le ministère de la Culture se pose en même temps et insiste sur la nécessité de traiter en parallèle la question de la liberté des établissements.

Florence TOUCHANT confirme que si ce système devrait être mis en place, il faudrait parallèlement un accompagnement bien plus important des étudiants en difficulté qu'actuellement.

Sophie ZELLER suggère de croiser ces réflexions avec la question de la francophonie qui est une politique importante. Elle peut être un argument, puisqu'au Conservatoire national

supérieur d'art dramatique, le rapport à la langue ne se joue pas tout à fait de la même façon qu'au Conservatoire national supérieur de musique et de danse. Des arguments pourraient être apportés pour expliquer la spécificité du Conservatoire (étudiants suisses, belges ou venant d'autres pays francophones). La question de la francophonie est une des raisons pour lesquels Claire LASNE DARCUEIL n'est pas favorable à cette augmentation contrairement au Conservatoire national supérieur de musique et de danse qui recrute d'avantage d'étudiants asiatiques.

Claire LASNE DARCUEIL salue cette proposition, et pense que la question des étudiants asiatiques doit également être examinée avec justice.

Hortense ARCHAMBAULT demande à la DGCA si elle dispose de suffisamment d'éléments ou si le Conservatoire doit formaliser cela dans une note.

Florence TOUCHANT estime disposer des éléments nécessaires. Des éléments de réflexion sont également produits en interne au sein du ministère.

Hortense ARCHAMBAULT salue les échanges et considère donc que cette question diverse a été traitée en point 3. Elle propose de passer à la suite de l'ordre du jour et accueillant Claire DELCROIX en tant que Secrétaire générale de cet établissement et lui passe la parole pour la présentation du budget 2019.

4. Approbation du budget initial 2019 et des investissements 2019

Présentation des orientations sur les investissements 2020-2024

Claire DELCROIX, en introduction à la présentation qu'Alice ARNAL-DURAND fera du budget pour approbation, souhaite rappeler que le budget a été construit dans la droite ligne des orientations stratégiques définies dans le contrat de performance évoqué précédemment et dans le projet de Claire LASNE DARCUEIL.

Il a été construit sur une reconduction des crédits notifiés par le ministère de la Culture et intègre déjà une mesure spécifique dédiée à l'accompagnement de la prise en charge de la diversité sociale et géographique des élèves au Conservatoire. Elle profite de l'occasion pour renouveler les remerciements du Conservatoire au ministère de la Culture de soutenir ce sujet central et essentiel pour le Conservatoire.

Elle complète en rappelant trois éléments sur la construction du budget 2019. D'une part, il intègre le programme pédagogique, qui est un programme ouvert aux coûts maîtrisés. Il peut également être noté une maîtrise des coûts de fonctionnement avec des recherches de mutualisation. Enfin, concernant la masse salariale et le plafond d'emploi, l'exercice est également maîtrisé.

Ces éléments se traduisent par un léger déficit en section de fonctionnement, mais qui n'obère en rien la bonne santé financière de l'établissement, puisqu'en 2019, le Conservatoire parvient encore à dégager une capacité financière d'autofinancement positive pour contribuer au financement de ses investissements de l'année 2019.

Elle passe en conséquence la parole à Alice ARNAL-DURAND sur la partie spécifique concernant les évolutions en fonctionnement, en masse salariale et en investissement.

Alice ARNAL-DURAND propose de regarder plus en détail les dépenses et les recettes prévues sur cet exercice 2019.

Concernant les dépenses, elle rappelle que les membres du CA vont voter le montant des trois enveloppes : crédit de personnel, crédits de fonctionnement et crédits d'investissement. Ce vote s'effectue sur une double présentation, à la fois en autorisation d'engagement et en crédit de paiement. Elle rappelle que les autorisations d'engagement correspondent au montant maximum que l'établissement peut engager entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Cela comprend outre des choses assez simples comme les salaires ou

les commandes, des marchés sur plusieurs années. Les crédits de paiement correspondent aux sommes qui sont payées sur l'année.

Concernant la masse salariale, les plafonds d'emplois notifiés en 2019 sont de 60 emplois qui sont répartis entre 42 équivalents temps plein d'emplois rémunérés sur le budget d'établissement et 18 équivalents temps pleins pour les emplois de l'État. La prévision d'exécution est très proche de ce plafond, soit 41,8 pour l'établissement et 17,5 pour l'État. Par ailleurs, deux emplois sont financés par des financeurs externes, en majorité par PSL. Il s'agit d'emplois qui participent au bon fonctionnement de l'établissement, en plus du plafond.

La masse salariale a toujours un poids très important dans le budget, soit plus de 60 % des crédits de paiement et une prévision d'environ 2,6 millions d'euros.

Les crédits dédiés à l'enseignement sont en légère diminution. Il y a à la fois des changements de situations individuelles avec des départs à la retraite, mais également des effets de l'adaptation au programme et des changements de cours. Cette prévision sera probablement réaffinée comme chaque année au mois de juillet, quand le programme 2019/2020 sera finalisé.

Sur la rémunération des personnels administratifs et techniques, le Conservatoire est face à un vrai enjeu en 2019. Il s'agit de faire rentrer dans le plafond d'emploi et dans la masse salariale l'adaptation de la Direction technique au projet de Berthier. C'est un sujet qui a déjà été abordé dans les conseils d'administration précédents. Le directeur technique est très mobilisé sur Berthier au cours du dialogue compétitif, mais il le sera également à l'avenir, une fois que l'équipe sera choisie. Le besoin de pérenniser un poste d'adjoint en support est donc exprimé dans ce budget. Cela entraîne un besoin de masse salariale supplémentaire par rapport à l'année 2018 et explique le déséquilibre du budget 2019.

Sur l'enveloppe de fonctionnement, on observe une augmentation importante des autorisations d'engagement de 436 098 euros. Alice ARNAL-DURAND rassure immédiatement les membres du CA en précisant que cela est à mettre en perspective avec les marchés qui vont être passés cette année. En 2019, sera renouvelé pour trois ans le marché de nettoyage du Conservatoire ainsi que les marchés de gaz et d'électricité. Il ne s'agit donc pas d'une dérive des dépenses, mais d'un effet de calendrier sur 2019. Les crédits de paiement sont eux en recul de 70 000 euros, ce qui montre que le budget est maîtrisé, et qu'il y a des vraies recherches d'économies sur cette enveloppe.

En matière de mutualisation, le Conservatoire travaille avec l'UGAP, qui est un des opérateurs de mutualisation de l'État. Pour les fluides et l'électricité, le Conservatoire passe par les marchés mutualisés de la Direction des achats de l'État. Il a également reconduit, sur l'année 2018/2019, le service informatique mutualisé avec PSL, partagé entre plusieurs établissements de la ComUE.

Sur la partie fonctionnement, Alice ARNAL-DURAND souhaite s'attarder sur deux dépenses importantes. La première concerne les aides aux élèves. Quand Claire LASNE DARCUEIL est arrivée dans l'établissement, ces aides représentaient 105 000 euros. En 2019, les crédits dédiés sont de 254 590 euros. Il existe plusieurs dispositifs : aides mensuelles aux élèves, secours ponctuels, remboursements de places de spectacles... L'enveloppe des aides est stable par rapport à l'année 2018. Il n'existe pas de marge de manœuvre pour la faire augmenter, même si en conseil d'administration, des élèves ont déjà porté le souhait d'augmenter ces enveloppes d'aide mensuelle.

Des aides se développent aussi dans le cadre de conventions, comme c'est le cas avec la Fondation Rothschild pour le programme des artistes intervenant en milieu scolaire. Il faut également indiquer que c'est PSL qui permet de verser une aide aux élèves de « Jouer et mettre en scène », notamment sur la deuxième année où ils sont en mobilité. Le Conservatoire a obtenu pour la première fois, pour l'année scolaire 17/18 une aide à la mobilité avec Erasmus.

Et enfin, l'ouverture complète en année pleine de la cantine aux élèves explique l'augmentation des aides sur l'année 2019. Il s'agit d'une demande que les élèves avaient

portée. Ils ont, depuis la rentrée, accès à un repas à un prix de 4,50 euros, ce qui est effectivement un coût pour le Conservatoire, puisqu'en année pleine, une enveloppe est estimée pour un montant maximum de 70 000 euros.

L'ensemble de cette politique d'aide n'est pas possible sans le soutien du ministère de la Culture ou de partenaires extérieurs nouveaux.

Ensuite, Alice ARNAL-DURAND fait un focus sur l'activité internationale. En 2019, comme les années précédentes, les voyages en deuxième année sont pérennisés sur l'automne, mais l'opération importante aura lieu en mars avec l'Assemblée Générale du réseau des écoles de théâtre, E:UTSA, qui se déroulera au Conservatoire. Cette opération sera accompagnée d'un atelier avec les élèves internationaux pendant la semaine inter-écoles.

Alice ARNAL-DURAND passe rapidement sur l'enveloppe d'investissement qui est consacrée en 2019 à des petites opérations courantes d'acquisition et travaux (mises aux normes de travaux électriques, réaménagements de salle ou de bureau, renouvellement de certains matériels informatiques, notamment des serveurs...). Se pose par ailleurs la question d'acquisition de nouveaux logiciels, l'un pour la scolarité, et l'autre plutôt en gestion financière ou ressources humaines.

En face de ces dépenses, l'établissement prévoit les recettes suivantes : tout d'abord, des financements ministère de la Culture à hauteur de 91 % de son budget.

L'établissement a une subvention maintenue à son niveau 2018 d'à peu près 3,7 millions d'euros. Il bénéficie également de l'aide exceptionnelle évoquée par Claire DELCROIX en introduction, d'aide à la diversité à hauteur de 50 000 euros. Il s'agit d'une aide indispensable dans le budget.

Concernant les ressources propres, Alice ARNAL-DURAND revient sur le fait que d'une part, elles remplissent les objectifs fixés à l'établissement dans le cadre du contrat de performance, et d'autre part, elles concernent plusieurs programmes reconduits. Les financements de PSL permettent de renouveler à la fois SACRe, AIMS, « Jouer et mettre en scène » et la semaine inter-écoles. Ces financements ont tous été signés pour l'année 2018 – 2019, à l'exception d'un fonds d'inter-écoles. Il est à noter également des reconductions d'accords financiers avec IDEFI-CréaTIC, Artcena, l'ENSAD, la Fondation Rothschild ou la fondation « Culture et diversité ».

Enfin, parmi les nouveaux partenaires, un mécène a rejoint le Conservatoire au mois de septembre sur les aides aux élèves : il s'agit du fonds Porosus, qui apporte une aide de manière significative de 10 000 euros.

Claire LASNE DARCUEIL précise que Porosus est la Fondation de l'entreprise Lacoste.

Alice ARNAL-DURAND poursuit. Cette prévision de dépenses et de recettes aboutit à la situation financière suivante : l'établissement présente un déficit de fonctionnement de 42 000 euros, néanmoins, ce déficit permet quand même de dégager une capacité d'autofinancement positive de 22 000 euros. Cette capacité d'autofinancement permet de participer au financement des investissements de l'établissement.

Concernant la trésorerie, le solde budgétaire est moins déséquilibré qu'en 2018, avec une prévision de prélèvement de 58 000 euros, ce qui est tout à fait soutenable compte tenu du niveau de trésorerie de 1,6 millions d'euros.

Hortense ARCHAMBAULT propose de passer au vote du budget.

Elle estime que la présentation est très détaillée, mais de temps en temps, elle exprime un problème de synthèse. Le vote sera celui d'un budget déficitaire de 42 000 euros. Ce déficit sera financé sur le fonds de roulement. Cependant, avec ce niveau de déficit, le Conservatoire est capable d'assumer une capacité d'autofinancement de 20 000 € des investissements prévus.

Claire DELCROIX confirme que le budget déficitaire de 42 000 euros dégage 22 000 euros qui permettent le financement d'investissements. Chaque année, le conservatoire dispose d'une marge de 70 000 euros de capacité d'autofinancement pour ses investissements. Cette année, en acceptant le déficit, cette capacité est réduite.

Hortense ARCHAMBAULT demande la confirmation que le budget ne prend pas en compte la possibilité d'un non-dégel du gel.

Claire DELCROIX répond que le budget est construit avec un budget gelé. Il ne peut donc y avoir que de bonnes surprises.

Florence TOUCHANT confirme que le montant de la subvention de l'Etat est bien celui qui a été notifié, gelé.

Hortense ARCHAMBAULT remercie pour les précisions apportées qui vont lui permettre de signer la délibération *ad hoc*.

Par ailleurs, elle rappelle que le vote s'effectue d'une part sur les autorisations budgétaires suivantes : le nombre d'ETPT, les autorisations d'engagement avec les différentes lignes que sont le personnel, le fonctionnement, l'intervention d'investissement, les crédits de paiement dans les mêmes lignes, un solde budgétaire négatif de 58 456 euros.

D'autre part, le vote vise à approuver les prévisions comptables suivantes : -58 546 euros de variation de trésorerie, -42 000 euros de résultat patrimonial, 22 162 euros de capacité d'autofinancement et -42 000 euros de variation de fonds de roulement.

Avant de procéder au vote, elle demande s'il y a des questions sur ce budget.

Valérie MANTOUX souhaite intervenir au sujet des primes des contractuels de l'établissement. La réponse qui lui a avait été donnée est que cela n'était pas possible. Les échos qu'elle a, est que cela l'est car l'établissement est maître de son budget sur l'ensemble, y compris sur les salaires de ses contractuels. Elle repose donc la question d'une prime, pas forcément importante, mais d'un geste sonnant et trébuchant, pour le travail assez remarquable que font les personnels du Conservatoire.

Claire LASNE DARCUEIL partage l'opinion de Valérie MANTOUX et lui demande de reposer la question à la tutelle de l'établissement.

Florence TOUCHANT indique que concernant ce qui relève du titre 3, la tutelle n'a pas de philosophie, car cela reste de la responsabilité de l'établissement.

Agnès RAFFEJEAUD précise que la grille salariale du Conservatoire ne le prévoit pas.

Florence TOUCHANT confirme qu'il faudrait revoir la grille.

Hortense ARCHAMBAULT conclue des échanges qu'il s'agit d'une négociation salariale pour refaire un accord d'entreprise.

Agnès RAFFEJEAUD précise que les primes qui existent dans les grilles sont bien sûr conditionnées à la réalisation d'indicateurs préalablement fixés.

Ce qui est demandé est la mise en place d'une prime exceptionnelle, lorsqu'il y a des conditions de travail particulièrement difficiles.

Hortense ARCHAMBAULT estime que cela ne serait pas très logique, il faudrait revaloriser l'ensemble des salaires plutôt que de faire une prime à l'ensemble des personnels parce qu'ils travaillent bien. Elle s'interroge sur le fait qu'une prime générale puisse exister et estime qu'il faudrait avoir la possibilité de verser des primes.

Claire LASNE DARCUEIL informe de l'existence de primes en plus des primes à l'ancienneté. Il s'agit des primes au mérite, qui viennent d'être attribuées. De plus, le

Conservatoire va revoir la manière dont ces points au mérite sont attribués pour être plus juste.

Claire DELCROIX précise que cela fera l'objet d'un point au prochain comité technique (CT).

Claire LASNE DARCUEIL pense que l'on peut poser la question de la justesse et de la justice de ce dispositif en comité technique compte tenu des statuts différents qu'il y a dans l'école. Il faut vraiment poser cela à plat et se demander ce que signifie la possibilité d'une prime pour une partie seulement du personnel. Cela est un frein pour elle, mais il est possible de l'étudier en CT.

Hortense ARCHAMBAULT conclue qu'il s'agit d'un sujet relevant du comité technique.

Aucune autre question n'étant posée, **Hortense ARCHAMBAULT** propose de passer au vote.

Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.

Claire DELCROIX présente le projet pluriannuel d'investissement. En l'état, il n'est pas possible de faire un projet aussi détaillé que ce qui a pu être fait pour 2019, compte tenu de la perspective de la Cité du théâtre. Un point d'information rapide sera réalisé en fin de CA.

Dans la note transmise aux membres du CA sont détaillées trois séquences de phasage pour intégrer les investissements qui seront à réaliser, dès lors que le Conservatoire aura les idées plus précises du projet choisi pour la Cité du Théâtre. Elle rappelle que, bien évidemment, toutes les acquisitions et tous les travaux qui sont faits en ce moment sont liés d'une part à la promesse de la sécabilité du bâtiment, et d'autre part, à ce que le Conservatoire puisse emporter les équipements sur lesquels il investit aujourd'hui, les deux dans une perspective de développement durable.

Hortense ARCHAMBAULT propose de passer au point suivant de l'ordre du jour car ce sujet sera repris ultérieurement.

5. Bilan des actions réalisées en matière de diversification sociale des étudiants et d'inégalités des chances à l'entrée de l'établissement et des actions de médiation, de sensibilisation et d'information en direction des scolaires

Hortense ARCHAMBAULT invite Aline JONES-GORLIN à présenter la note qui a été jointe au dossier du CA.

Aline JONES-GORLIN évoque les différents partenariats et actions mis en place en direction notamment des publics scolaires et les actions de médiation. Des notes concernant ces partenariats ayant déjà été transmises, elle souhaite ajouter aujourd'hui des précisions sans revenir dans le détail.

Depuis deux années maintenant, le Conservatoire a un partenariat avec la Fondation culture et diversité, qui lui permet de faire des séances d'information et de sensibilisation dans des établissements scolaires d'Ile-de-France qui sont en zone prioritaire d'éducation. A partir de cette année, le partenariat devient plus concret et plus actif, puisqu'une rencontre a déjà eu lieu avant l'été, et que plusieurs séances sont prévues début décembre, avec des établissements qui vont venir visiter le Conservatoire. Aline Jones-Gorlin se rendra aussi sur place dans ces établissements.

Un petit manuel sur les écoles d'art dramatique a été réalisé, avec la Fondation « culture et diversité ». Il s'agit d'un document à destination principalement des lycéens, qui rassemble la présentation des treize écoles nationales qui délivrent le DNSPC.

Le Conservatoire continue de travailler en direction du public scolaire hors de ce partenariat avec la Fondation « culture et diversité », notamment pendant les présentations publiques des ateliers.

Aline JONES-GORLIN souhaite également évoquer la prise de contact récente avec le député de la circonscription du 17^e ou 18^e et ses équipes. Grâce à eux, le Conservatoire devrait pouvoir toucher les établissements proches de la future Cité du théâtre, à Berthier, et d'ores et déjà entamer un travail avec eux.

Aline Jones-Gorlin a également pris contact directement avec le lycée Balzac, cité scolaire située en face des ateliers Berthier. L'équipe pédagogique est très enthousiaste à l'idée d'engager des projets avec le Conservatoire. Beaucoup de demandes ont été formulées pour venir voir le travail de comédies musicales, avec des niveaux de classe différents.

Elle conclue en redisant qu'avec Claire LASNE DARCUEIL, elles ont souhaité prendre contact dès à présent pour entamer un travail avec des établissements qui seront des établissements de proximité pour le Conservatoire, en préfiguration de son installation sur le site Berthier.

Hortense ARCHAMBAULT salue ces initiatives et estime que le CA peut s'en féliciter. Elle remercie pour la transmission de la note qui complète ces propos avec les modalités déjà évoquées précédemment sur le concours d'entrée, les classes prépas et les bourses.

Caroline MARCADÉ apporte son témoignage en indique qu'elle aimerait recevoir encore plus de scolaires et pas uniquement lors des ateliers. C'est un échange inestimable quand un groupe de jeunes peut même assister à un cours.

Aline JONES-GORLIN trouve cela positif de pouvoir s'appuyer sur les professeurs qui ont cette ouverture, qui sont d'accord, pour qui c'est simple dans leur enseignement de pouvoir accueillir des groupes, afin de pouvoir proposer des projets en dehors des ateliers et des spectacles.

Hortense ARCHAMBAULT peut témoigner avec sa casquette de directrice de la MC 93, à quel point il y a une sorte d'empêchement d'une partie des jeunes qui seraient désireux de rentrer dans une carrière artistique, de se dire que ce n'est vraiment pas pour eux. Et il y a un travail, estime-t-elle, absolument formidable, nécessaire pour pouvoir les accueillir et de leur dire qu'il est possible qu'ils l'envisagent.

Aline JONES-GORLIN poursuit en indiquant que ce qui est très précieux est de réaliser ces interventions avec les élèves du Conservatoire. Les rencontres, les séances d'information et de sensibilisation sont faites par elle et des élèves du Conservatoire. Ce qui fonctionne très bien, c'est le dialogue de jeunes à jeunes, et cela libère beaucoup les lycéens pour poser des questions, et sans doute pour se projeter eux-mêmes dans une carrière artistique. Le dispositif est bien fait. Elle remet quelques exemplaires du manuel.

Hortense ARCHAMBAULT remercie Aline JONES-GORLIN. Ce point n'appelant pas de vote, elle propose de passer à un autre point d'information sur les contrats et conventions supérieures à 15 000 euros.

6. Information sur les contrats et conventions supérieurs à 15 000 € HT conclus depuis le 16 mars 2018

Claire DELCROIX précise qu'il s'agit d'un exercice un peu traditionnel.

Elle propose s'il n'y a pas de questions particulières de simplement mettre en évidence le marché qui vient d'être signé pour le remplacement des équipements de régie de captation. C'est un marché qui avait été présenté dans le cadre de la programmation en investissement 2018. Le Conservatoire a reçu cinq candidatures d'entreprises, deux dépassaient largement le budget du marché. Les trois candidatures qui étaient dans l'enveloppe ont été analysées, et c'est la société SAV qui a été retenue pour un marché de 143 229 euros. Cela comprend tout le passage en haute définition de la régie de captation.

L'installation aura lieu en décembre 2018 et les discussions vont commencer avec la société sur cette installation.

Alice ARNAL-DURAND apporte deux compléments sur les dates des renouvellements de marché qui figurent aux deux dernières lignes du tableau remis. Le gardiennage a bien été signé le 27 septembre 2018 et le renouvellement de l'impression a également été notifié le 19 novembre 2018, mais uniquement pour un an. Le Conservatoire va faire un test sur leur impression de papeterie, ce qui n'avait pas encore été fait, avant de les renouveler pour la dernière année.

Valérie MANTOUX demande si le Conservatoire n'est plus sous le dispositif « Vigipirate ».

Hortense ARCHAMBAULT et **Vincent DETRAZ** confirment que le Conservatoire est toujours en Vigipirate.

Laurent HEYNEMANN indique que la cinémathèque française est passée en Vigipirate allégé.

Hortense ARCHAMBAULT demande quelles sont les modalités de vérification des sacs.

Vincent DETRAZ indique que la vérification des sacs est effectuée au Conservatoire lorsque le Conservatoire reçoit du public. Si les élèves ne sont pas fouillés, le Conservatoire est tout de même en Vigipirate rouge.

Claire LASNE DARCUEIL précise que le Conservatoire est en Vigipirate rouge, et applique la règle strictement quand il y a du public étranger à l'école.

Vincent DETRAZ complète en indiquant que, pour éviter le coût économique exorbitant de la présence d'un gardien quotidiennement, il a été décidé d'avoir un gardien uniquement quand le Conservatoire reçoit du public extérieur. La variable est là.

Hortense ARCHAMBAULT conclue que tout cela est possible dans le marché existant.

Aucun vote n'étant nécessaire, elle présente le point suivant de l'ordre du jour.

7. Point d'information sur le cursus « Jouer et mettre en scène »

Hortense ARCHAMBAULT passe la parole à Nicolas FLEURY dont c'est la première intervention au CA, puisqu'il est arrivé au mois de mars pour s'occuper de la formation « Jouer et mettre en scène ».

Nicolas FLEURY confirme qu'il a été recruté pour s'occuper de l'accompagnement des projets personnels des élèves du Conservatoire. Cela peut également concerner les trois années et il assure particulièrement le suivi et l'organisation de la formation à la mise en scène.

Cette formation a été créée à l'automne 2015, soutenue par PSL. La première promotion de la formation a suivi ces enseignements complémentaires en même temps que leur deuxième année de comédien, et de leur troisième année. C'est une formation qui est destinée à un petit nombre d'élèves du Conservatoire, qui cherchent à avoir des enseignements sur la mise en scène, sur l'écriture dramatique et à élargir leur vision du théâtre.

Le programme avant son arrivée était proposé aux élèves en deuxième et troisième années du cursus de comédien. Le constat a été fait que cet enseignement complémentaire était assez lourd, d'où le choix de poursuivre cette formation à partir de leur troisième année. Leur première année de mise en scène se déroule désormais au cours de leur troisième année de cursus de comédien. Une deuxième année de formation à la mise en scène, qui correspond en quelque sorte à une quatrième année, se déroule à l'issue du cursus de comédien. Elle est faite de stages en immersion dans des structures, des compagnies, des théâtres, des écoles en France et à l'étranger. La première promotion était constituée de

six étudiants, la deuxième promotion également. La troisième promotion, qui est toute récente, est constituée de cinq étudiants.

Claire LASNE DARCUEIL rappelle qu'ils s'étaient promis de baisser beaucoup plus le nombre d'élèves, mais qu'ils n'y sont pas parvenus.

Nicolas FLEURY confirme que les candidatures étaient très intéressantes.

Les deux premières sélections ont été faites par Claire LASNE DARCUEIL, à partir d'une lettre de motivation, de trois entretiens avec les candidats et de l'avis du conseil pédagogique. Cette année, un jury a été constitué et a examiné leur candidature à partir de leur lettre de motivation et de l'avis du conseil pédagogique, élève par élève. L'avis de quelques personnalités qui étaient venues voir les cartes blanches que ces élèves avaient faites au cours de leur deuxième année a également été recueilli. Le jury présidé par Claire LASNE DARCUEIL, était composé de Grégory GABRIEL, Vincent DETRAZ, Juliette SALLES et Nicolas FLEURY.

Concernant les enseignements de la première année de mise en scène, qui se déroulent actuellement, Nicolas FLEURY décrit le programme et les intervenants.

Les élèves travaillent avec Arnaud LAPORTE, journaliste à France Culture, et Aline JONES-GORLIN, pour mettre en place des rendez-vous du Conservatoire. Ces rendez-vous avec des personnalités sont à l'initiative des élèves, qui animent la rencontre, organisent l'accueil, s'occupent de la régie. Il s'agit d'une initiation à la prise en main d'un projet total.

Avec Arnaud LAPORTE, ils participent aussi à certains enregistrements de radio conservatoire. Cela concerne tous les élèves de troisième année.

Ils vont également travailler cette année avec Patrick MARIJON, avec qui Nicolas FLEURY a construit un module de cinq matinées sur la question de la production de spectacles, de l'administration, de la construction d'un projet, de la création d'une compagnie, d'une structure.

Nicolas FEURY précise que les enseignements à la mise en scène sont obligatoirement le matin, parce que tous les élèves sont en répétition l'après-midi et le soir.

Ces élèves ont aussi une formation avec des intervenants techniques. Ils vont travailler avec Vanessa COURT, créatrice sonore, avec William LAMBERT, éclairagiste, et Camille DUCHEMIN, scénographe.

Par ailleurs, les élèves vont participer à deux stages d'écriture. Ces stages étaient menés sous la conduite de Jean-Loup RIVIERE, et avec lui, ils participaient aussi aux laboratoires SACRe qui sont des séminaires destinés aux doctorants.

Hortense ARCHAMBAULT demande à Nicolas FLEURY de préciser l'articulation entre les promotions.

Nicolas FLEURY complète. Depuis cette année, il y a deux promotions en même temps, la 1^{ère} année qui correspond à la 3^{ème} année du cursus de comédien et la 2^{ème} année, qui correspond à celle proposée à l'issue du cursus de comédien. Ces deux promotions sont effectivement en même temps dans l'école, même si la plupart des élèves metteurs en scène de 2^{ème} année sont en hors les murs (stages en France et à l'étranger).

Hortense ARCHAMBAULT estime qu'il faut saluer les modules d'administration, production, parce qu'il s'agit d'un des nerfs de la guerre dont souvent les jeunes artistes

sont totalement dépourvus. Elle demande si les précédentes promotions peuvent également assister à ces modules récemment mis en place.

Nicolas FLEURY répond par l'affirmative.

Hortense ARCHAMBAULT demande si Nicolas FLEURY a un lien fort avec ces étudiants.

Nicolas FLEURY répond concrètement en donnant des exemples sur ce que font les élèves de la formation en 2^{ème} année.

Vendredi soir dernier, Nicolas FLEURY assistait à l'INSAS, à Bruxelles, à la représentation d'un spectacle d'Hugo KUCHEL, élève en deuxième année, suite à un échange de deux mois. Pour Hugo KUCHEL, cette expérience a été très formatrice, Nicolas FLEURY était très content de voir le travail et d'échanger avec lui sur ce stage.

Héloïse MANESSIER voulait approfondir ses connaissances sur la relation entre lumière et mise en scène. Elle a travaillé sur une création en Suisse, avec la compagnie Alexandre DOUBLET. Le tuteur de son stage était l'éclairagiste William LAMBERT. Elle était également sur la création, à l'endroit de l'observation, et non de l'assistanat. Mais certaines propositions pédagogiques peuvent prendre des formes d'assistanat pour d'autres élèves. Ensuite, Héloïse MANESSIER a enchaîné par un stage long à Montluçon, au centre dramatique national, au théâtre des Îlets. Le centre dramatique national de Montluçon est un partenaire important cette année, qui va accueillir quatre élèves. Les élèves encadrent des ateliers de lycée, des ateliers amateurs, mettent en forme des lectures, assistent Carole THIBAUT ou d'autres metteurs en scène sur des créations de spectacles. En ce moment, Héloïse MANESSIER est à Munich, où elle assiste Daniel MARTIN qui accompagne les élèves de deuxième année de formation du comédien.

Rose MARTINE est partie en Guyane pour deux mois. Elle met en scène presque cent jeunes, avec une compagnie avec laquelle elle avait commencé à apprendre le théâtre au départ. Cette compagnie lui a proposé de venir en Guyane pour mettre en scène « Vie de quartier ». C'est un travail de longue haleine avec cette centaine de jeunes. Par ailleurs, elle va assister un metteur en scène invité sur une création. Au printemps, Rose va travailler avec Éric RUF à la Comédie-Française sur la création de Galilée. Elle va également peut-être partir au Togo avec Anne BERELOWITCH et travailler sur le théâtre multilingue.

Louise ORRY-DIQUERO vient de terminer un stage avec Julie DELIQUET sur l'écriture de plateau. Elle a le projet de partir au TNP au mois de janvier pour travailler sur la création de Julie GUICHARD. Nicolas FLEURY travaille actuellement à la mise en place d'un assistanat à la mise en scène à Lima, au Pérou, avec Gilbert ROUVIERE qui va créer : « Faut pas payer » de Dario FO. Des discussions ont débuté avec l'alliance française pour voir comment ils pourraient contribuer.

Claire LASNE DARCUEIL souhaite faire une parenthèse, pour indiquer que tout cela tient dans le même budget qui était jusque-là pour une seule promotion.

Hortense ARCHAMBAULT demande à ce qu'un point soit inscrit à un autre CA pour présenter « Qu'est-ce qu'ils deviennent ? ». Ce qu'elle comprend, c'est que la philosophie de cette formation, c'est justement d'être beaucoup dans l'accompagnement de leurs désirs, de leurs souhaits et de leur faciliter les relations entre le milieu professionnel leur permettant de multiplier des expériences comme Nicolas FLEURY vient de le dire, plus que de délivrer un savoir.

Claire LASNE DARCUEIL indique que l'arrivée de Nicolas FLEURY permet de concevoir des parcours très individuels à l'image de ce qui se développe dans le cadre de masters dans l'enseignement supérieur. C'est une conception très individualisée avec la notion de

tutorat. L'accompagnement des élèves dans un trajet personnel est inscrit dans tous les Masters, de même que la mobilité internationale.

Cette démarche est classique dans le cadre d'un master, mais il est vrai que depuis que Nicolas FLEURY est là, ce dialogue est réel. Il est sur toutes les questions y compris les questions techniques.

Hortense ARCHAMBAULT aimerait bien que Nicolas FLEURY parle un peu de l'écriture sur Charly FOURNIER.

Nicolas FLEURY raconte que Charly FOURNIER avait fait un atelier de troisième année l'année dernière qui s'appelait « Canicule », et il écrit de plus en plus, notamment l'année dernière, quand il était en stage à l'IMEC, avec Jean-Loup RIVIERE. Il a commencé à écrire une pièce qui s'appelle « Motel ». Il a développé cette écriture et en a présenté quelques extraits pendant le festival « Fragment(s) » à la rentrée, soutenu par le JTN. Charly FOURNIER continue de développer « Motel » qui est presque une série. Cela lui permet en plus d'avoir différentes configurations, de pouvoir le présenter de différentes manières, avec plusieurs épisodes. Il est en contact avec le directeur du Petit Saint-Martin, qui va peut-être l'aider, l'accueillir et le produire. Le Conservatoire encourage cela. Il a continué à écrire à Montluçon. Cette année, il a également beaucoup d'engagements professionnels en tant que comédien, dans le cadre du dispositif d'insertion du JTN. Il va commencer à travailler sur une création. Ensuite, le Conservatoire aimerait bien, et c'est son souhait d'ailleurs, qu'il parte à l'Ecole nationale de théâtre de Montréal, où il y a un département d'écriture qui est dirigé par Diane PAVLOVIC. Il a le projet d'écrire une pièce jeune public.

Patrick LARDY estime que le problème sur cette question est la compatibilité entre leur insertion professionnelle en tant que comédien et cette activité qui, pour certains, semble extrêmement prenante. Il s'interroge sur le fait qu'ils ne reportent pas cette entrée, or les trois ans de JTN sont intégrés à cet endroit-là. Etant donné que ce sont des activités complémentaires, il demande quel est leur statut.

Nicolas FLEURY répond qu'ils sont étudiants.

Patrick LARDY demande s'ils sont à la fois professionnels soutenus par le JTN et étudiants.

Claire LASNE DARCUEIL confirme que c'est le cas, que cela est juridiquement possible, du moment qu'ils ne touchent pas le chômage. Ils savent qu'ils ont le droit de travailler, comme tout étudiant a le droit de travailler. Le fait que JTN soutienne leur salaire n'a rien à voir avec leur statut. Le JTN soutient les structures qui les embauchent.

En revanche, Claire LASNE DARCUEIL estime que la question posée par Patrick LARDY est très importante, parce que c'est une vraie question que Nicolas FLEURY s'est posé en arrivant. En fait, le Conservatoire s'est calé pour les bourses qui leur permettent de vivre sur le montant de 590 euros d'une gratification de stage, que le Conservatoire porte. Mais quand une structure, comme le Théâtre des Îlets, qui est vraiment d'une honnêteté exemplaire et d'un appétit pour ce projet que l'on ne peut que saluer, prend en charge cette gratification, le Conservatoire suspend son aide.

Concernant la première question posée par Patrick LARDY, Claire LASNE DARCUEIL souhaite rappeler qu'elle est Présidente du Comité directeur du JTN. Il a beaucoup été sujet de la question du report. Au début, les élèves étaient assez furieux qu'elle n'ait pas bataillé pour ce report, et finalement, aujourd'hui, ils sont très contents de ce choix. Il y avait en effet quelque chose d'absurde à les former pendant trois ans pour qu'ils travaillent le plus vite et le mieux possible, et à les en empêcher ensuite pendant un an. La question qui leur a été posée dès le début, c'était bien s'ils avaient la capacité de travailler et de faire deux choses en même temps. Cette question continue de se poser.

Patrick LARDY estime qu'il serait intéressant d'observer leur trajet individuel après un temps d'observation. Est-ce que cela a été plutôt un empêchement sur la partie acteur ? Qu'est-ce que cela a pu développer ?

Claire LASNE DARCUEIL indique que les situations que Nicolas FLEURY doit gérer sont plutôt à l'inverse. Il y a notamment une jeune femme qui a quitté le cursus en cours de route, parce qu'elle avait trop de travail comme actrice.

Patrick LARDY revient sur la question de l'écriture, puisqu'il vient du Nord, et que l'école du Nord a lancé quelque chose qui s'amplifie au regard des demandes. Il y a peut-être un moment où, sur des démarches très spécifiques d'individus auteurs en devenir, quelque chose est à inventer avec eux.

Claire LASNE DARCUEIL livre qu'à titre personnel, elle lit les textes des élèves. Elle a demandé à Lucie POLLET de les lui envoyer, et elle les lit, par intérêt réel. L'intention n'est pas du tout de se substituer à ce cursus qui fait partie de l'identité de l'école du Nord.

Patrick LARDY précise qu'il parlait davantage de complémentarité.

Claire LASNE DARCUEIL trouve que ce serait formidable que certains des élèves du Conservatoire aient envie de monter ces textes. Il faut qu'ils circulent.

Caroline MARCADÉ relève, ce qui la réjouit grandement, le nombre élevé de jeunes femmes qui font partie du cursus « Jouer et mettre en scène », *a contrario* pour les garçons. Les garçons ne s'intéressent-ils plus à la mise en scène ? Ou est-ce trop de travail pour eux ? Ils sont passés de cinq hommes à quatre, et deux maintenant, et les femmes, c'est l'inverse.

Nicolas FLEURY n'a pas d'explication. Les deux premières promotions étaient équilibrées, moitié-moitié. Cette dernière promotion est effectivement plus féminine. Il y a eu plus de candidatures féminines. Nicolas FLEURY ne peut pas dire si les garçons sont moins intéressés. Il ne dispose pas d'assez de recul par rapport à cela.

Hortense ARCHAMBAULT estime qu'il serait intéressant de continuer à faire des points réguliers pour suivre cette formation, cela étant encore expérimental.

Claire LASNE DARCUEIL reprend ce dernier propos pour préciser que ce n'est plus expérimental. Au regard de la maquette pédagogique, PSL a indiqué au Conservatoire être prêt à aller demander le grade.

Hortense ARCHAMBAULT ne formulait pas du tout une critique, mais ce qu'elle trouve assez passionnant, c'est qu'on ne sait pas très bien comment apprendre la mise en scène. En plus, il y a une chose qui est intéressante de son point de vue de professionnel, c'est que les écoles font des cursus en fonction de spécificités qui sont les leurs. Effectivement, le fait de jouer et mettre en scène est une chose très particulière du Conservatoire, qui est assez passionnante. Du coup, c'est intéressant de l'observer. Pour elle, il y a quelque chose qui est encore très « sur-mesure », y compris dans la façon dont le Conservatoire l'appréhende, et qui est très peu normé, notamment par rapport à la remarque de Caroline MARCADÉ. On aurait pu se dire qu'on voulait la parité, mais on ne l'a pas fait, et c'est bien.

Valérie MANTOUX signale une erreur de titre concernant le spectacle de Louise CHEVILLOTTE dans la note qui a été transmise sur les travaux du mois de septembre 2017. Cette erreur avait déjà précédemment indiquée.

Hortense ARCHAMBAULT se souvient très bien de cette remarque, qui a été faite avant l'arrivée de Nicolas FLEURY, et indique que le document sera corrigé dans ce sens.

Hortense ARCHAMBAULT remercie chaleureusement Nicolas FLEURY et invite Vincent DETRAZ à faire part aux membres du CA des avancées de la Cité du Théâtre.

8. Point d'information sur la Cité du Théâtre

Vincent DETRAZ informe que le Conservatoire arrive au terme de la phase du dialogue compétitif sur la Cité du Théâtre, puisque le quatrième rendu des architectes est arrivé le 19 novembre 2018 auprès des opérateurs.

Des séances de travail vont avoir lieu avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'au 15 décembre, et entre le 17 et le 19 décembre aura lieu le vote pour choisir quel sera le lauréat entre Foster Partners, Nieto Sobejano et Fabre Speller.

Le vote va se faire à la majorité de cinq voix, chaque opérateur ayant une voix, et le ministère, deux. La notification du marché interviendra en janvier ou début 2019. Les établissements partiront ensuite sur une période d'environ 18 à 22 mois de travail sur plan, avec l'architecte, pour un premier coup de pioche début 2021, dans le meilleur des cas.

Cette belle opération est cependant sujette au postulat que l'Opéra doit quitter le site de Berthier en temps et en heure, pour que l'Odéon puisse se mettre dans le sens qu'il souhaite, et qu'arrivent la Comédie-Française, le Conservatoire et le quatrième pôle qui clôturera dans la prévision des travaux l'installation.

L'ouverture qui est prévue dans les rendus d'architecte à la rentrée 2025.

Hortense ARCHAMBAULT conclut de cet échange qu'au prochain Conseil, une présentation sera faite du lauréat.

Vincent DETRAZ confirme cela. Au prochain Conseil, les membres du CA disposeront de présentations, peut-être d'une maquette, et ils pourront voir concrètement comment les choses vont s'agencer.

Valérie MANTOUX souhaiterait disposer du dernier programme, n'ayant reçu que le programme B et non le programme C.

Hortense ARCHAMBAULT demande de vérifier que la transmission a bien eu lieu, comme l'indique Vincent DETRAZ, car il n'y a pas de volonté de ne pas diffuser les programmes.

Hortense ARCHAMBAULT conclut la séance en donnant la date du prochain CA qui aura lieu le 27 ou le 28 mars.

La séance est levée à 12 heures 46.